

Conseil Régional 26 juin 2008
BS 2008 – Schéma Directeur d'Accessibilité
Claudine GOICHON

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme nous l'a rappelé M. Marsaud ce schéma s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 Février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances,

Cette mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement va permettre à toutes ces personnes souffrant de handicaps de pouvoir se déplacer dans un plus grand confort, en sécurité et aller là ou elles le souhaitent.

Ce schéma permet également de rendre la vie plus facile aux 60 ans ou plus ayant besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne. Au cours des dix prochaines années, cette population pourrait augmenter de 20 % en Pays de la Loire.

Notre territoire est aussi constitué de jeunes couples avec des enfants et qui pourront utiliser nos transports sans difficultés, et au vu du prix du pétrole, cette frange de la population pourrait bien voir son nombre augmenter.

La volonté régionale de mettre en œuvre ce schéma est claire, mais elle dépend aussi d'autres partenaires que sont la SNCF, RFF, nous espérons que ceux-ci tiendront leurs engagements financiers.

Les engagements financiers de région sont significatifs de la prise en compte des problèmes.

Fournir une prestation d'accompagnement pour les Personnes à Mobilité Réduite former le personnel, pour savoir identifier le handicap et aider le voyageur sur l'ensemble de la chaîne de déplacements sur le réseau de transport régional (fer et autocar) sont aussi une avancée importante, permettant la libre circulation des personnes.

Pour conclure, ce schéma est une avancée importante pour les personnes en situation de handicap, mais il va au delà de cela, par ces aménagements, ces personnes vont retrouver toute leur citoyenneté et faciliter la vie de tous les ligériens.

Claudine GOICHON
Membre de la commission
Solidarités Humaines et Territoriales